

Conseil Municipal du 18 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 18 février 2022 à 20h30 à la Mairie d'Albas.

Présents : Jean-Pierre ALAUX, Marc DECOUDIN, Christophe DELARGE, Monette DESTAMPES, Jolanda VAN DE LAAR, Marie-France QUEBRIAC, Yolande REILH, Didier GUYOT, Denis BOUCHUD, Adrien GARRIT, Jacqueline WEGNER.

Absents excusés : Daniel ROUDIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX,

Louis-Jean HALL a donné pouvoir à Marc DECOUDIN

Elodie CAMBRIELS et Alicia MATHIS

Monette DESTAMPE est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JANVIER 2022

Le projet de procès-verbal de cette séance a été envoyé aux conseillers municipaux préalablement ;

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité et signé.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Mme Destampes, adjointe, remet à chaque membre du conseil un exemplaire des sections de fonctionnement et investissement ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif.

Elle détaille et commente tout d'abord les différents chapitres de la section de fonctionnement qui se présentent de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement : 498 354,34 €

Dépenses de fonctionnement : 402 022,50 €

La section de fonctionnement dégage un résultat de l'exercice de 96 331,84 €

Le solde antérieur reporté étant de 336 589,71 € le résultat de fonctionnement cumulé est de 432 921,55 €

Elle aborde ensuite les comptes de la section d'investissement et présente les différents postes de dépenses et de recettes, opération par opération :

Recettes d'investissement : 63 783,75 €

Dépenses d'investissement : 86 086,19 €

Le résultat de l'exercice est de - 22 302,32 €

Compte tenu du résultat reporté de 46 352,44 €, le solde d'exécution cumulé de la section investissement est de 24 049,88€

Elle présente ensuite les restes à réaliser de la section investissement

Montant des dépenses 73 478,10 €

Pas de montant de recettes

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION

La couverture du besoin de financement de la section d'investissement

s'élève à -49 428,22 €

Le total de la recette de fonctionnement 432 921,55 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 383 493,33 € sur l'exercice 2022

Après en avoir délibéré, le conseil passe au vote des résolutions

Le maire Jean Pierre Alaux ne prend pas part au vote

Le conseil approuve le compte de gestion

Pour :11 contre : 0, abstention :0

Le conseil approuve le compte administratif

Pour :11, contre :0 ; abstention :0

Le conseil approuve le projet d'affectation du résultat 2021

Pour :11, contre : 0, abstention :0

Mme Destampes donne lecture de la note de synthèse sur le compte administratif 2021 de la commune d'Albas.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET SERVICE LOCATIONS COMMERCIALES

Après avoir remis les tableaux retraçant les recettes et les dépenses des sections d'exploitation et d'investissement du compte administratif 2021,

Mme Destampes présente la section d'exploitation qui s'établit à

Recettes 5 134,44 €

Dépenses 192,00 €

Résultat de l'exercice 4 942,44 €

Cumulé avec le report d'exploitation de l'exercice 2021 de 10 440,20 €

le résultat 2021 de la section fonctionnement est de : 15 382,64 €

La section d'investissement se présente de la manière suivante :

Recettes d'investissement 192,00 €

Pas de dépenses d'investissement

Le résultat antérieur reporté : 21 517,43 € et solde cumulé : 21 709,43 €

La section d'investissement n'ayant pas besoin de financement, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation de 15 382,34 € en report sur 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote des résolutions

M. le maire ne prend pas part au vote

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 (pour :11 contre : 0 abstention :0)

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 (pour :11 contre : 0 abstention : 0)

Le conseil approuve le projet d'affectation du résultat 2021 (pour :11 contre :0 abstention : 0)

RESILIATION BAIL COMMERCIAL DU LIMAU

M. Guillaume Llorca désire fermer ou vendre son commerce et a envoyé à la mairie une demande de résiliation du bail commercial sans toutefois préciser l'échéance de cette rupture .La Mairie a pris acte de cette intention, en sachant que le préavis est de six mois. Dans le cas d'une vente effective, M. Llorca demande à ce que le préavis soit réduit. Le conseil municipal en accepte le principe.

Puis, pour des raisons personnelles. M. Llorca demande l'établissement d'un nouveau bail afin de lui permettre de procéder à la vente.

Le conseil municipal à l'unanimité, refuse cette demande et maintien le bail actuel. Un nouveau bail ne sera possible qu'avec un nouvel acquéreur.

M. Garrit Adrien ne prend pas part au vote

DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR

- Le conseil municipal doit délibérer pour des demandes de subventions DETR auprès de la préfecture (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour les opérations d'investissement :

Camping-car : montant des travaux 37 580,50 € dont 13 153 € en autofinancement

Subvention DETR à hauteur de 25% soit	9 395 €.
Subvention du Département via le FAST 20% soit	7 516 €
et la Région assurera une aide de 20% soit	7 516 €

Remplacement de la chaudière : montant des travaux 51 956 € dont 519 5€ en autofinancement

Subvention DETR à hauteur de 40% soit	20 782 €
Subvention du Département via le FAST 10% soit	5 000 €
Et la Région assurera une aide 40% soit	20 782 €

Bâche incendie : coût de l'opération 12 615 € dont 8 830,50 € d'autofinancement

Subvention DETR à hauteur de 30% soit	3 784,50 €
---------------------------------------	------------

Sécurité dans le village coût de l'opération	39 362 €	dont 15 446 € d'autofinancement
Subvention DETR à hauteur de 30% soit		11 808 €
Le Département, au titre des amendes de police, nous assure une aide de		12 107 €

Réhabilitation de deux appartements dits « Gustave Guiche :

montant des travaux	144 998,38 €	dont 81 498 € d'autofinancement
Subvention DETR à hauteur de 30% soit		43 499 €
Subvention du Département via le FAST 10% soit		6 000 €
Et la Région, une aide de 10% soit		14 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur les projets et mandate Monsieur le Maire afin de signer tous les documents nécessaires à la réalisation des projets.

- **Situation actuelle de Jean Jacques Bouisset**, employé municipal

Son contrat de travail s'achève prochainement. Nous procéderons à la publication d'un poste de titulaire. Les délais des démarches administratives étant longs, nous allons avec son accord, prolonger son contrat de 6 mois.

- **Sécurité dans le village**

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la limitation de vitesse dans le bourg à 30km/h de l'entrée du village à la sortie, matérialisées par les deux bouteilles.

- **Problèmes de stationnement**

- Rue Gustave Guiches :

Des voitures stationnent régulièrement dans cette rue, empêchant des camions fournissant notamment du fuel, de passer. Des solutions seront étudiées lors d'un prochain conseil. Devant l'école, a été adopté la pose d'un panneau « Stationnement interdit » sauf pour les véhicules communaux et de service

- Parking de la Treille

Un panneau « Taxi » sera apposé au début de la route de Sauzet et un emplacement lui sera réservé.

- **DELIBERATION TARIF DES CONCESSIONS CIMETIERE**

Concessions sur 15ans	Tarif pour une place :	80 €
	Tarif pour deux places :	160 €
Concessions sur 30ans	Tarif pour une place :	160 €
	Tarif pour deux places :	320 €
Pour le columbarium :		300 €

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour ces nouveaux tarifs

- **Devis des travaux chemin ancien atelier municipal**

Le chantier a été confié aux services responsables des travaux de la Communauté des Communes. Montant du devis 4 085 €. Ce chemin passera sous la compétence de la voirie de la Communauté des Communes dès que possible

- **Adhésion de la commune de CENEVIERES au SIFA**

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'adhésion de la commune de CENEVIERES au SIFA

- **Lutte anti-pigeons 2022**

Nous allons au cours des mois à venir reprendre la campagne de lutte anti pigeons

Indispensable pour l'hygiène sanitaire de notre bourg

QUESTIONS DIVERSES

. Monsieur le Maire évoque les éléments suivants :

- Centre de Gestion pour stockage des archives

Le centre de gestion propose un diagnostic pour nous aider dans ce chantier :

Prix de l'heure 50 €

et 300 € la journée

Au regard des archives de plus en plus nombreuses de notre commune, le principe de ce service a été adopté par le conseil.

- Le paratonnerre de l'église de Cénac n'est plus conforme à la législation en vigueur. Des travaux devront être réalisés sous peu.
- Monsieur le Maire informe le conseil de ses entretiens avec le nouveau propriétaire du restaurant L'Esplanade. L'établissement doit rouvrir en avril prochain

Pour information

Monsieur Michel Legrand a fourni à la mairie le devis dûment signé de la toiture de sa maison, rue de la Carrière. En effet, cet immeuble était sous le coup d'arrêté de « Mise en péril ». Une demande préalable de travaux a été déposée en mairie par l'intéressé. Les travaux devraient débuter dès le mois d'octobre. En ce cas, le conseil municipal a suspendu la procédure en attendant la réalisation des travaux.

Date prochaine réunion du Conseil Municipal :

Vendredi 1^{er} AVRIL 2022 à 18 H pour le vote des budgets

Après avoir épuisé l'ordre du jour et les questions diverses la séance est levée à 23h30.

SIGNATURES